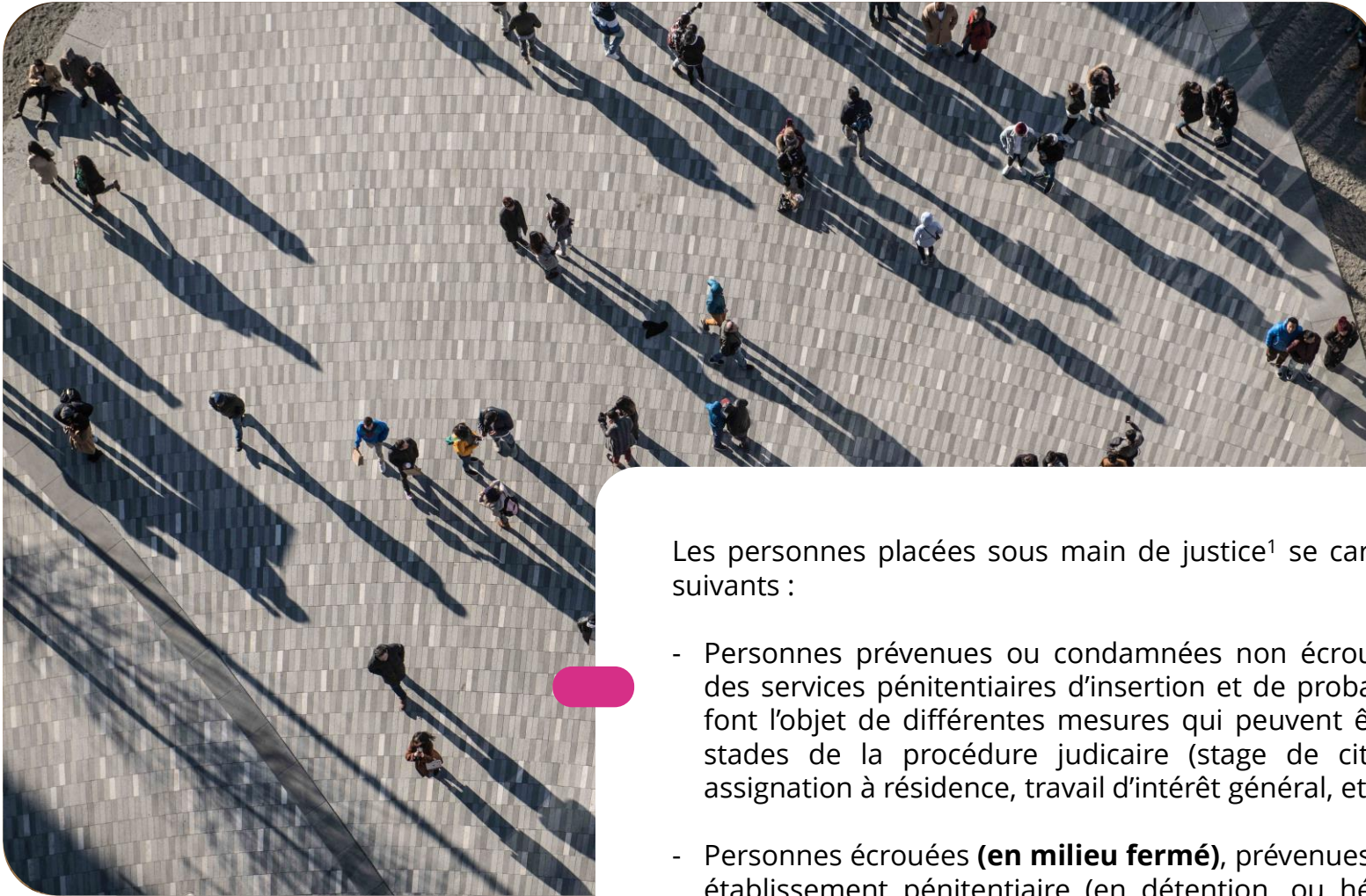

Observatoire des publics les plus éloignés de l'emploi

Les personnes placées sous main de justice en Occitanie



Sommaire

Premiers résultats	p.4
Milieu ouvert	p.6
Milieu fermé	p.8
Focus sur le handicap	p.14
Scolarisation des détenus	p.16
Formation des détenus : le dispositif Avenir	p.19
Tendances à l'œuvre	p.23
Chiffres clés	p.25



Les personnes placées sous main de justice¹ se caractérisent par l'un des statuts suivants :

- Personnes prévenues ou condamnées non écrouées, placées sous le contrôle des services pénitentiaires d'insertion et de probation (**en milieu ouvert**). Elles font l'objet de différentes mesures qui peuvent être prononcées aux différents stades de la procédure judiciaire (stage de citoyenneté, contrôle judiciaire, assignation à résidence, travail d'intérêt général, etc.).
- Personnes écrouées (**en milieu fermé**), prévenues ou détenues, placées dans un établissement pénitentiaire (en détention, ou hébergées hors les murs de la prison).

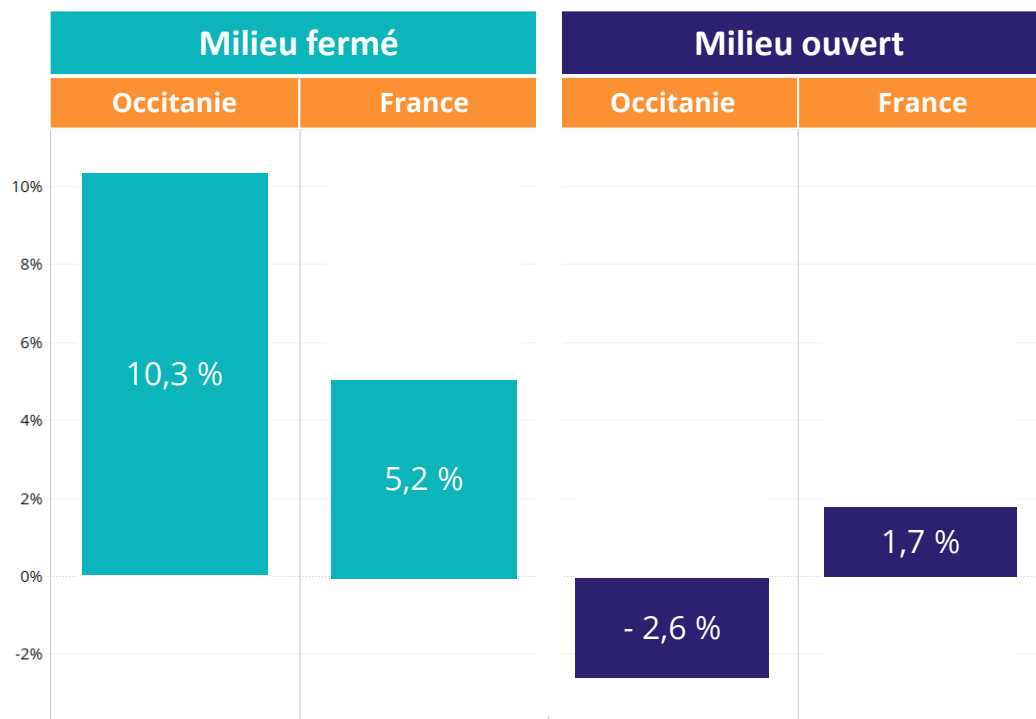
Les statistiques présentées dans cette étude proviennent pour la quasi-totalité des données disponibles sur le site du ministère de la Justice.



Premiers résultats

PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE - ÉVOLUTION ENTRE 2017 ET 2020

Source : Ministère de la Justice – traitement Carif-Oref Occitanie



Au 1^{er} janvier 2020, la France dénombre **248 767 personnes placées sous main de justice, en hausse de 1,5 % sur un an**. Cette progression est portée à la fois par le nombre de personnes en milieu ouvert (+ 1,2 % sur un an, à 165 907) et en milieu fermé (+ 2 %, à 82 860).

En Occitanie, le nombre de personnes sous main de justice s'inscrit en augmentation de 2,7 % sur la même période, soit nettement plus que la moyenne nationale, à près de 21 900. La hausse a été significative en milieu ouvert (+ 1,9 %, à 14 733) et a été particulièrement marquée en milieu fermé (+ 4,3 %, à 7 143).

Depuis 2017, l'Occitanie se distingue ainsi par un accroissement plus marqué du nombre de personnes écrouées (+ 10 % contre + 5 % pour la France), à l'opposé des résultats pour le milieu ouvert (- 2,6 % contre + 1,7 %).



Milieu ouvert

À 14 733 au 1^{er} janvier 2020, le milieu ouvert concentre les deux tiers des personnes placées sous main de justice en Occitanie, ratio équivalent à celui enregistré pour la France entière. En légère baisse depuis 2017, une stabilisation des individus concernés se dessine ces derniers trimestres dans la région. Le nombre de nouveaux entrants en milieu ouvert² s'établit pour sa part autour de 1 900 par trimestre depuis trois ans.

Rapportés à la population occitane, les effectifs d'individus suivis en milieu ouvert ressortent à 248 pour 100 000 habitants début 2020, soit légèrement plus qu'au niveau national (242). **L'Occitanie se place ainsi au 9^{ème} rang des régions françaises.**

Concernant les caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert, l'Occitanie est relativement proche de la moyenne. Ainsi, en 2019, leur âge médian s'établit à 34,8 ans et leur âge moyen à 36,9 ans, contre respectivement 34,7 et 36,7 ans en France. La proportion de femmes est quant à elle légèrement plus importante, à 8,3 % contre 7,5 %, et la part de personnes suivies de nationalité étrangère est à peine inférieure (7,7 % contre 8 %). Pour les personnes condamnées (c'est-à-dire suivies pour une mesure post-sentencielle) - qui représentent plus de 90 % des personnes suivies en milieu ouvert - des conclusions similaires peuvent être tirées.

Au regard de l'ensemble de la population régionale, **les personnes suivies par la justice en milieu ouvert sont donc relativement plus jeunes** (l'âge médian des Occitans est estimé à 44,2 ans en 2019³), **avec une sous-représentation des femmes** (8,3 % contre 51,7 % pour l'ensemble de la population) **et une légère sur-représentation des étrangers** (7,7 % contre 5,9 % au total).

CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES SUIVIES EN MILIEU OUVERT EN 2019

Source : Ministère de la Justice – traitement Carif-Oref Occitanie

		Occitanie	France
Personnes suivies en milieu ouvert	Âge médian	34,8	34,7
	Âge moyen	36,9	36,7
	Proportion de femmes	8,3 %	7,5 %
	Proportion de personnes de nationalité étrangère	7,7 %	8,0 %
Personnes condamnées suivies en milieu ouvert	Âge médian	34,4	34,3
	Âge moyen	36,5	36,2
	Proportion de femmes	8,5 %	7,7 %
	Proportion de personnes de nationalité étrangère	7,9 %	8,1 %

2 | Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois.

3 | Source : Eurostat. A titre de comparaison, la même source donne comme résultat pour la France entière 41,8 ans.

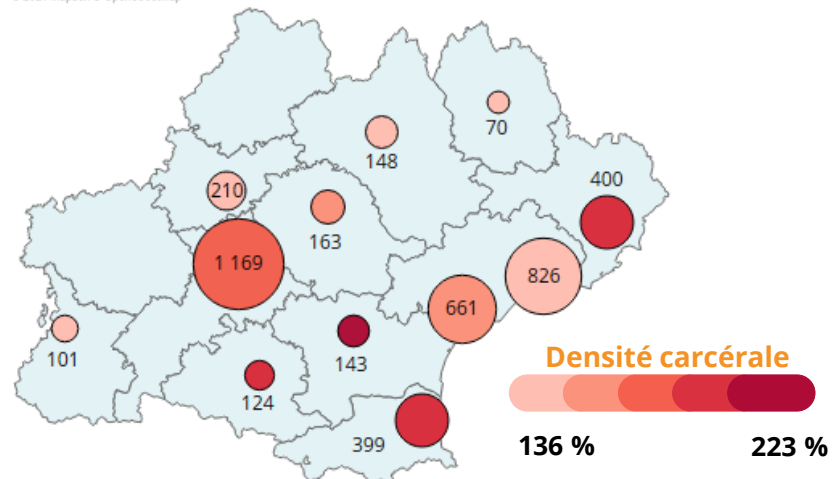
Milieu fermé

Au 1^{er} janvier 2020, 7 143 personnes sont écrouées en Occitanie. Une partie d'entre elles (6 078, soit 85 %) sont détenues dans l'un des 16 établissements pénitentiaires de la région⁴. Au total, 31 % des détenus sont localisés dans l'Hérault (Béziers ou Villeneuve-lès-Maguelone), près de 30 % sont situés en Haute-Garonne (Toulouse ou Muret) et 12 % sont situés dans les Pyrénées-Orientales (Perpignan). La proportion de détenus dans les autres départements est nettement plus faible.

Avec la forte progression du nombre de détenus ces dernières années, **l'Occitanie se rapproche désormais de la moyenne nationale en termes de densité carcérale.** Ainsi, la région compte au 1^{er} janvier 2020 102,1 détenus pour 100 000 habitants (+ 11,6 points en six ans), contre 105 en France (+ 3,5 points sur la période). Rapportés à la capacité opérationnelle des établissements, les résultats pour la direction interrégionale de Toulouse apparaissent particulièrement médiocres : la densité ressort à 137,2 %⁵, évoluant pour les maisons d'arrêt entre 136 % à Villeneuve-lès-Maguelone et 223 % à Carcassonne et pour les établissements pour peine entre 77 % à Lannemezan et 106 % à Toulouse.

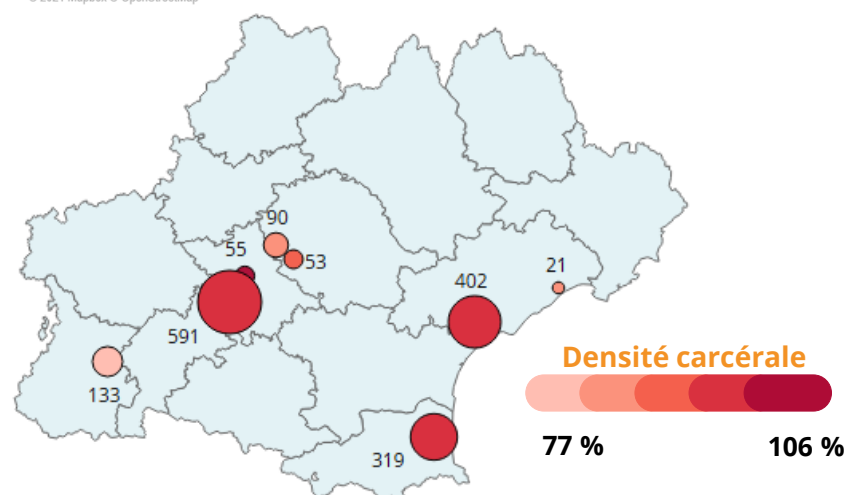
PERSONNES DÉTENUES ET DENSITÉ CARCÉRALE AU 1^{ER} JANVIER 2020 EN MAISON D'ARRÊT

Source : Ministère de la Justice
© 2021 Mapbox © OpenStreetMap



PERSONNES DÉTENUES ET DENSITÉ CARCÉRALE AU 1^{ER} JANVIER 2020 EN ÉTABLISSEMENT POUR PEINE

Source : Ministère de la Justice
© 2021 Mapbox © OpenStreetMap



4 | Les 16 établissements se répartissent en 8 maisons d'arrêt, 2 centres de détention, 1 établissement pour mineurs et 5 établissements comportant différents quartiers (maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale, centre de semi-liberté).

5 | Les maisons d'arrêt reçoivent les prévenus en attente de jugement et les détenus condamnés à moins de deux ans de prison. Les établissements pour peine reçoivent les condamnés à des peines de plus de deux ans et sont soumis à un numerus clausus, de sorte que l'encellulement individuel y est quasiment respecté (source : <https://www.vie-publique.fr/fiches/268775-les-differents-types-de-prisons-maisons-darret-centrales>).

CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES ÉCROUÉES (PRÉVENUS ET DÉTENUS) AU 1^{ER} OCTOBRE 2020

		Occitanie		France	
Âge	Moins de 16 ans	s	s	71	0 %
	16-18 ans	s	s	690	1 %
	18-21 ans	424	7 %	4 642	7 %
	21-25 ans	859	14 %	10 011	14 %
	25-30 ans	1 125	18 %	13 211	18 %
	30-40 ans	1 867	30 %	21 669	30 %
	40-50 ans	1 101	18 %	12 150	17 %
	50-60 ans	535	8 %	6 053	9 %
	60 ans et plus	288	4 %	3 154	4 %
	Age médian	32,0		32,9	
Nationalité	France	4 861	77 %	56 003	78 %
	Europe	470	7 %	4 954	7 %
	Afrique	857	14 %	8 503	12 %
	Amériques	44	1 %	1 253	2 %
	Asie	34	1 %	848	1 %
	Autres	7	0 %	90	0 %
	Total étrangers	1 412	23 %	15 648	22 %
Niveau d'instruction	Illettrés déclarés*	407	7 %	3 387	5 %
	Instruction primaire	258	4 %	2 917	4 %
	Instruction secondaire ou supérieur	4 785	76 %	54 098	75 %
	Inconnu ou non déclaré	823	13 %	11 249	16 %
Nombre de personnes sous écrou		6 273		71 651	

Concernant les caractéristiques des détenus, 178 femmes sont comptabilisées sur les 6 078 personnes incarcérées en Occitanie début 2020, soit une proportion de 2,9 % (stable ces dernières années). **Les femmes sont ainsi relativement peu représentées dans la région**, puisque ce ratio est le troisième résultat le plus faible parmi les neuf directions interrégionales. A titre de comparaison, la moyenne nationale s'établit à 3,6 %.

Des mineurs font également partie des détenus : 83 personnes sont concernées au 1^{er} janvier 2020, réparties entre les centres pénitentiaires de Perpignan et Villeneuve-lès-Maguelone, et l'établissement pour mineurs de Lavaur.

Le nombre de mineurs incarcérés affiche une augmentation significative ces dernières années (+ 11 % en moyenne annuelle entre 2016 et 2020), de sorte que la densité carcérale pour cette population dépasse désormais 90 %, alors qu'elle était de 59 % en 2016.

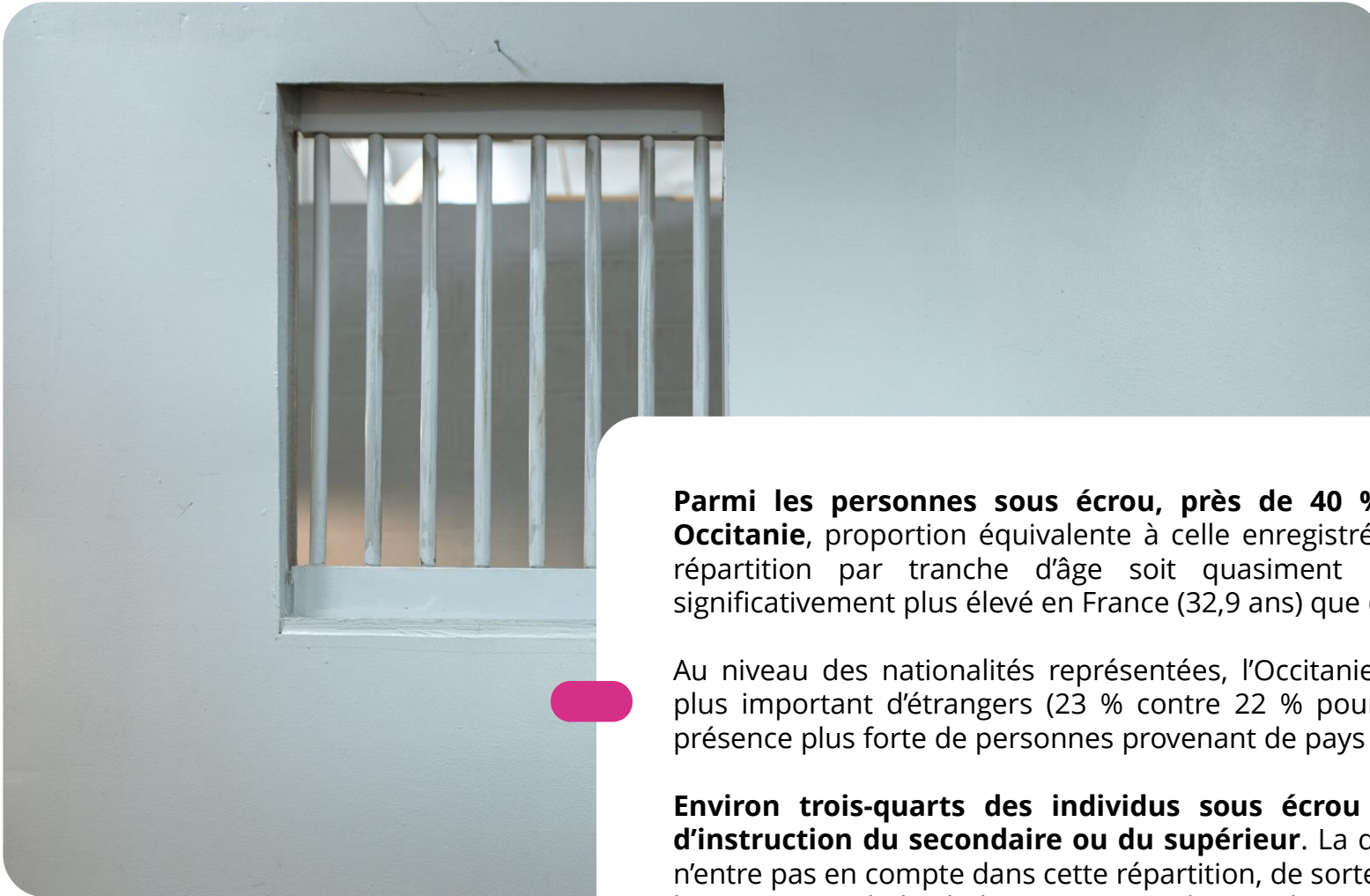
Selon les données fournies par le ministère de la Justice en date du 1^{er} octobre 2020, 6 273 personnes sous écrou (détenus ou prévenus) sont comptabilisées en Occitanie.

La baisse enregistrée dans toutes les directions territoriales entre le début et la mi-2020 est liée au déclenchement de la crise sanitaire. En effet, le confinement mis en place s'est traduit par de moindres entrées en détention et les libérations anticipées se sont accentuées pour limiter la propagation du virus dans les structures d'incarcération. Toutefois, avec la fin des limitations de circulation de la population, les chiffres se sont réorientés à la hausse à partir de l'été.

*La notion d'illettrisme est ici différente de celle employée habituellement, dont la définition et la méthodologie de mesure sont issues de l'ANLCl. Par conséquent, ces résultats ne sont pas comparables à ceux présentés dans d'autres études spécifiques, notamment de l'Insee. Il donnent toutefois une indication intéressante.

s : secret statistique

Source : Ministère de la Justice, Infocentre pénitentiaire GIDE GENESIS - traitement Carif-Oref Occitanie



Parmi les personnes sous écrou, près de 40 % ont moins de 30 ans en Occitanie, proportion équivalente à celle enregistrée pour la France. Bien que la répartition par tranche d'âge soit quasiment identique, l'âge médian est significativement plus élevé en France (32,9 ans) que dans la région (32 ans).

Au niveau des nationalités représentées, l'Occitanie affiche un poids légèrement plus important d'étrangers (23 % contre 22 % pour la France), en lien avec une présence plus forte de personnes provenant de pays d'Afrique (14 % contre 12 %).

Environ trois-quarts des individus sous écrou déclarent avoir un niveau d'instruction du secondaire ou du supérieur. La détention d'un diplôme ou non n'entre pas en compte dans cette répartition, de sorte que nous ne connaissons pas la proportion de bacheliers par exemple. De plus, avec 13 % de non-répondants, il est difficile de tirer des conclusions.

Enfin, **7 % se déclarent en situation d'illettrisme**, résultat particulièrement faible et très probablement sous-estimé : en effet, le ministère de la Justice estime que la proportion d'illettrés au niveau national est légèrement supérieure à 10 %^{6/7}.

6 | Voir <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-formation-et-lenseignement-12000.html>

7 | Selon le rapport du Conseil économique, social et environnemental réalisé en novembre 2018, la proportion atteindrait même 23 % des détenus. Voir « La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes », Antoine DULIN, Conseil économique, social et environnemental, novembre 2019 <https://www.lecese.fr/travaux-publies/la-reinsertion-des-personnes-detenu-es-l-affaire-de-tous-et-toutes>



Comme l'indiquent différents articles parus sur le sujet, les caractéristiques socioéconomiques des détenus sont assez peu documentées, limitant de fait les possibilités d'analyses, en particulier à un niveau régional ou infrarégional. Cependant, plusieurs commentaires peuvent être faits au niveau national^{8/9}.

Ainsi, 71 % des nouvelles personnes incarcérées se déclarent célibataires et 40 % signalent être parents. L'observation qui ressort est que les détenus – en grande majorité des hommes jeunes – entrent plus précocement que les autres jeunes hommes dans la vie adulte, que ce soit par un départ anticipé du domicile familial, l'arrêt des études, la naissance d'un enfant, etc.

Selon l'enquête Étude de l'histoire familiale menée par l'Insee en 1999, la taille de la fratrie constituerait un facteur de risque (un homme issu d'une fratrie de 5 à 6 enfants est 3,4 fois plus souvent en prison que celui qui n'a qu'un frère ou une sœur), tout comme le lieu de naissance du détenu ou de ses parents (4 sur 10 ont un père né à l'étranger). De plus, une catégorie socioprofessionnelle des parents peu qualifiée accentuerait aussi le risque. Si la vie familiale des détenus avant l'incarcération est souvent plus instable, plus complexe, le lien avec le placement en établissement pénitentiaire reste délicat à établir.

En effet, l'instabilité rencontrée par cette population pourrait être un critère augmentant « la propension à commettre des actes délictueux ou criminels ».

Toutefois, le fait que la situation familiale soit prise en compte lors du parcours de jugement pourrait aussi être un facteur de sélection : les personnes ayant des attaches familiales et des conditions de vie plus stables sont notamment moins susceptibles d'être placées en détention provisoire^{10/11}.

8 | Voir « Les personnes sous main de justice : caractéristiques sociales, pénales et évolution », Annie KENSEY, ADSP, n°104, septembre 2018.

9 | Voir « Que sait-on de la situation socioéconomique des sortants de prison ? », Annie KENSEY, Revue du MAUSS 2012/2 (n° 40).

10 | Voir « Précocité et instabilité familiale des hommes détenus », Francine CASSAN et France-Line MARY-PORTAS, Insee première, n°828, février 2002.

11 | Voir « L'histoire familiale des hommes détenus », Francine CASSAN et Laurent TOULEMON, Insee première, n°706, avril 2000.



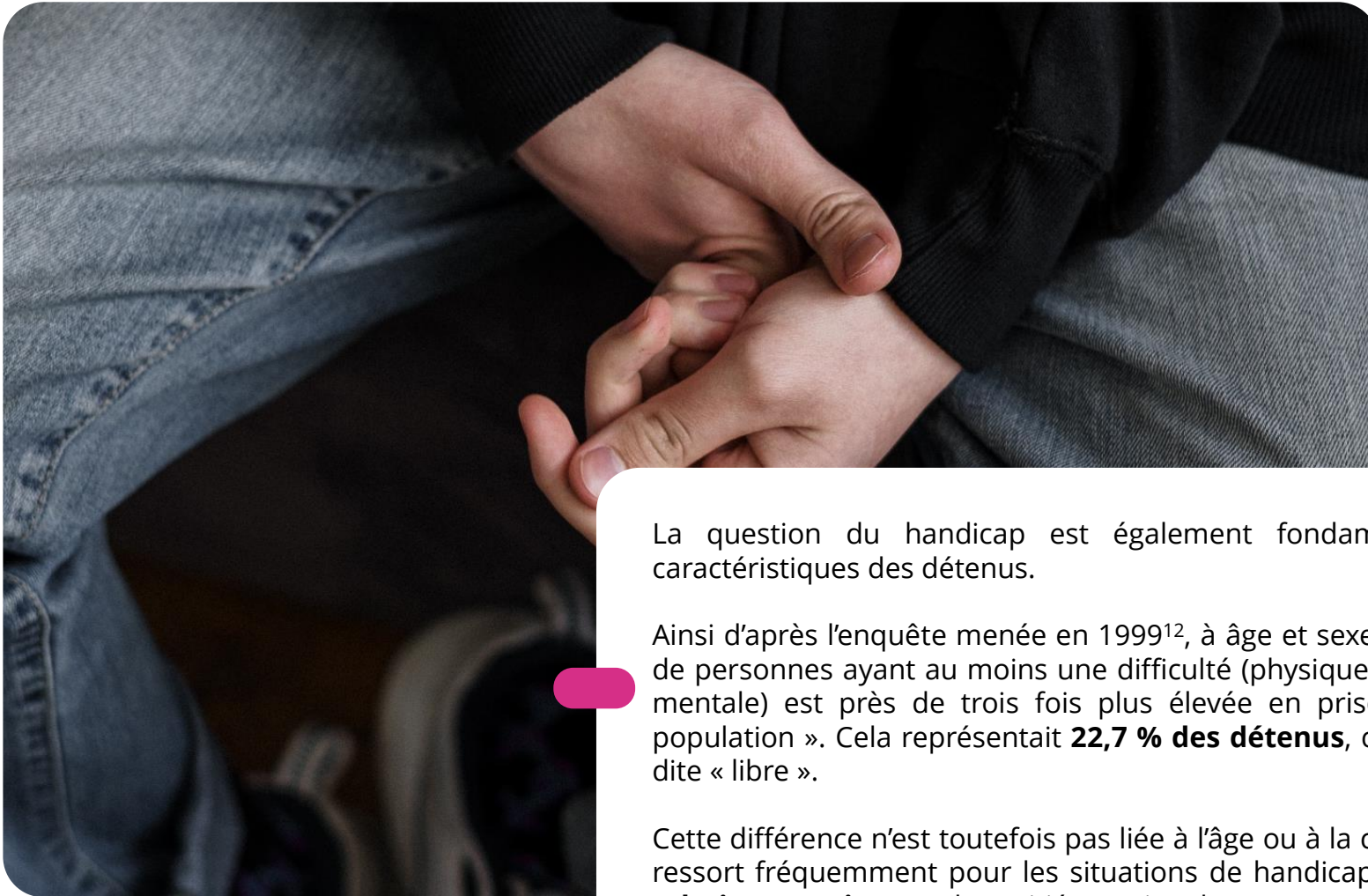
Au niveau économique, les résultats nationaux pour l'année 2017 indiquent que **35 % seulement des individus entrant en détention ont un emploi** (les catégories socioprofessionnelles les moins qualifiées étant surreprésentées), contre 64,7 % pour l'ensemble de la population, que 31 % sont sans emploi et que 34 % ne déclarent aucune situation.

Le niveau d'étude des nouveaux détenus (connu pour seulement 71 % d'entre eux) est particulièrement faible, puisque **15 % seulement ont le Bac ou un diplôme du supérieur** (contre 52,8 % pour l'ensemble).

Ainsi, **avoir quitté l'école avant 16 ans entraînerait un risque quatre fois plus élevé d'être incarcéré** par rapport à une personne ayant poursuivi ses études après 20 ans.



Focus sur le handicap



La question du handicap est également fondamentale dans l'analyse des caractéristiques des détenus.

Ainsi d'après l'enquête menée en 1999¹², à âge et sexe comparable, « la proportion de personnes ayant au moins une difficulté (physique, sensorielle, intellectuelle ou mentale) est près de trois fois plus élevée en prison que dans le reste de la population ». Cela représentait **22,7 % des détenus**, contre 8,1 % de la population dite « libre ».

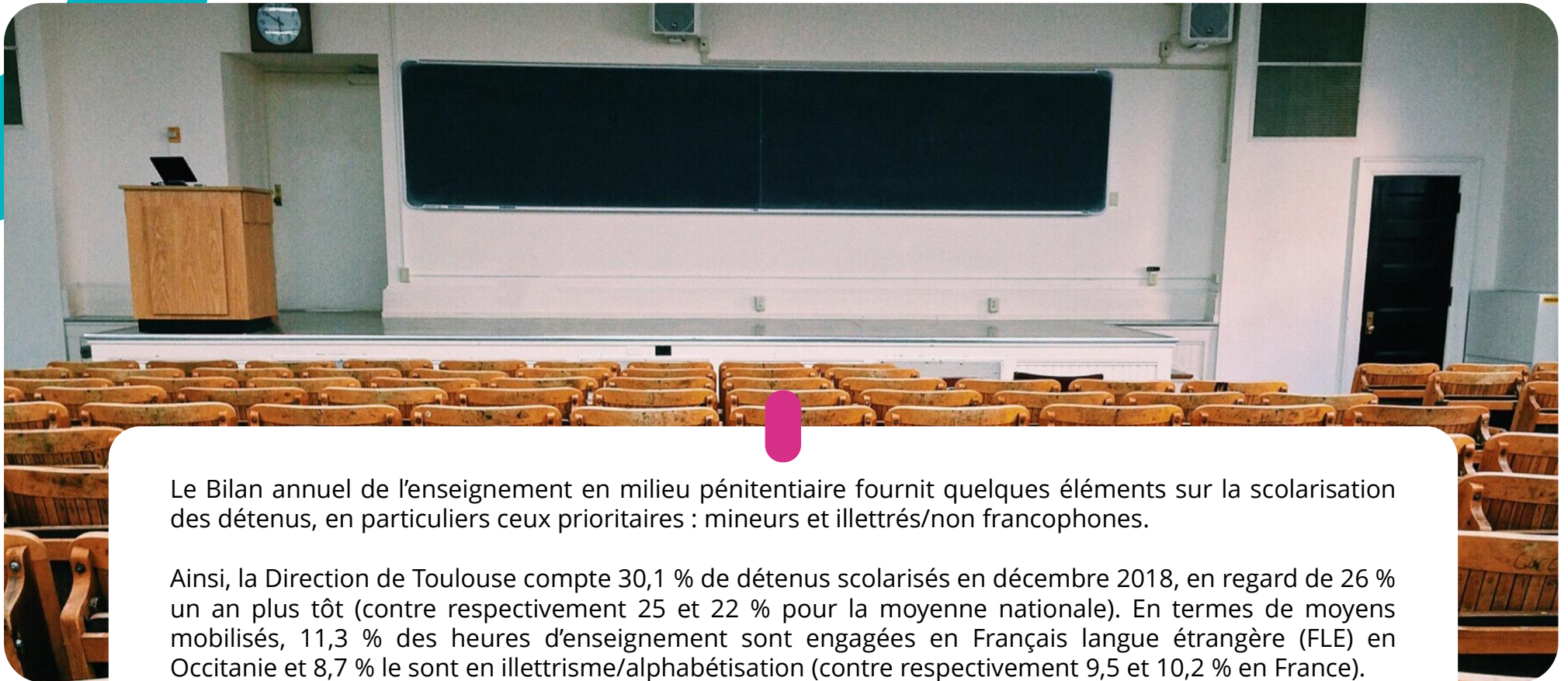
Cette différence n'est toutefois pas liée à l'âge ou à la catégorie sociale, comme cela ressort fréquemment pour les situations de handicap. En effet, **les détenus sont relativement jeunes** (la moitié a moins de 33 ans en France), et l'écart est observé **quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle**.

Ces difficultés sont majoritairement présentes avant l'incarcération, mais **la détention peut toutefois constituer un facteur de développement ou d'aggravation** de situations auparavant délicates.



Scolarisation des détenus





Le Bilan annuel de l'enseignement en milieu pénitentiaire fournit quelques éléments sur la scolarisation des détenus, en particuliers ceux prioritaires : mineurs et illettrés/non francophones.

Ainsi, la Direction de Toulouse compte 30,1 % de détenus scolarisés en décembre 2018, en regard de 26 % un an plus tôt (contre respectivement 25 et 22 % pour la moyenne nationale). En termes de moyens mobilisés, 11,3 % des heures d'enseignement sont engagées en Français langue étrangère (FLE) en Occitanie et 8,7 % le sont en illettrisme/alphabétisation (contre respectivement 9,5 et 10,2 % en France).

Concernant les mineurs, sur les 333 détenus concernés scolarisés en Occitanie en 2018-2019, **52 % ont suivi un enseignement en savoirs de base** (FLE, alphabétisation, remise à niveau), proportion relativement stable sur un an et équivalente à celle observée pour le national.

Pour les non-francophones et les illettrés, **le FLE constitue le principal enseignement dans la région** avec 50 % des scolarisés concernés, résultat en forte progression par rapport à 2017-2018 (+ 24 points), au détriment de la remise à niveau (- 31 points, à 13 %).

Enfin, pour les détenus majeurs scolarisés, les savoirs de base représentent 55 % des enseignements suivis (contre 63 % pour la France).

ENSEIGNEMENTS SUIVIS PAR LES DÉTENUS SCOLARISÉS EN 2018-2019

	Occitanie			France		
	Détenus prioritaires		Détenus majeurs	Détenus prioritaires		Détenus majeurs
	Mineurs	Non-francophones, illettrés		Mineurs	Non-francophones, illettrés	
Français Langue Étrangère	12 %	50 %	12 %	13 %	34 %	19 %
Illettrisme-alphabétisation	6 %	37 %	10 %	8 %	20 %	12 %
Remise à niveau	35 %	13 %	32 %	34 %	46 %	32 %
Niveau 1er cycle Brevet	21 %	-	18 %	13 %	-	12 %
Niveau CAP-BEP	23 %	-	8 %	20 %	-	16 %
Niveau 2nd cycle	5 %	-	2 %	4 %	-	4 %
Niveau BAC	0 %	-	3 %	2 %	-	5 %
Supérieur	0 %	-	1 %	0 %	-	2 %
Uniquement en activités transversales	0 %	-	12 %	5 %	-	17 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Bilan annuel de l'enseignement en milieu pénitentiaire 2018-2019 – traitement Carif-Oref Occitanie



Formation des détenus : le dispositif Avenir

Concernant la formation continue, le dispositif « Avenir », financé par la Région Occitanie dans le cadre du Programme régional de formation 2019-2022, est destiné aux détenus incarcérés.

L'objectif de ce programme est notamment de favoriser l'insertion professionnelle de ce public tout en contribuant à la prévention de la récidive. Il intègre des formations préparatoires et qualifiantes dispensées au sein des établissements pénitentiaires, permettant aux détenus de définir un projet de parcours professionnel et d'acquérir des compétences.

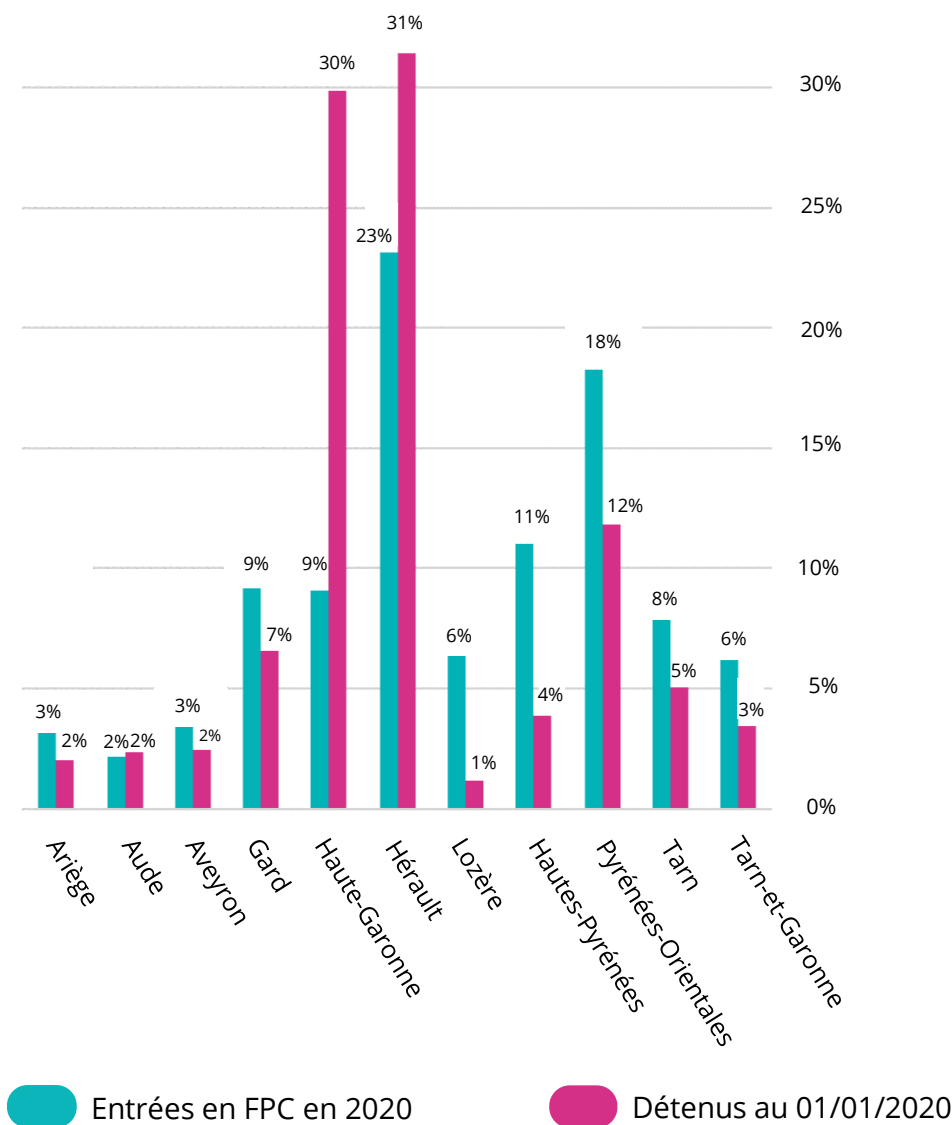
En 2020, 879 personnes ont bénéficié du dispositif dans la région (- 22 % sur un an), pour un total de 925 entrées en formation (- 24 % sur un an), réparties dans l'ensemble des établissements pénitentiaires et maisons d'arrêt du territoire.

Ce repli s'explique probablement par les difficultés engendrées par la crise sanitaire quant à la tenue de ces formations, mais également par la baisse du nombre de détenus sur la période¹³. Le département de l'Hérault a concentré 23 % des entrées en formation dans ce dispositif, suivi des Pyrénées-Orientales (18 %) et des Hautes-Pyrénées (11 %). En Haute-Garonne, qui regroupe environ 30 % des détenus, 84 entrées en formation ont été dénombrées, soit 9 % du total. Par conséquent, les départements plus excentrés des métropoles sont surreprésentés, en particulier les Pyrénées-Orientales.

Le repli du nombre d'entrées est observé dans la quasi-totalité des sites, ceux de Mende et Saint-Sulpice-la-Pointe étant les seuls à faire exception (respectivement + 20 et + 33 %). Les reculs les plus importants sont enregistrés à Tarbes (- 57 %), à Foix (- 46 %) et à Nîmes (- 40 %).

RÉPARTITION DES DÉTENUS ET ENTRÉES EN FORMATION EN 2020

Sources : Ministère de la Justice, Région Occitanie - traitement Carif-Oref Occitanie



13 | Le nombre de détenus a sensiblement diminué sur la première moitié de 2020 (en Occitanie comme en France), avant de repartir à la hausse au cours de l'été : il s'élevait ainsi à un peu moins de 6 100 début juillet, soit 1 000 détenus de moins qu'à la fin 2019.

CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF AVENIR EN 2020

Source : Région Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie

Département	Moins de 25 ans	40 ans et plus	Sans activité professionnelle	Sorties anticipées du dispositif
Ariège	7 %	29 %	46 %	3 %
Aude	40 %	15 %	30 %	15 %
Aveyron	6 %	34 %	6 %	28 %
Gard	26 %	25 %	52 %	32 %
Haute-Garonne	31 %	22 %	96 %	19 %
Hérault	24 %	9 %	34 %	22 %
Lozère	29 %	23 %	52 %	3 %
Hautes-Pyrénées	6 %	49 %	77 %	0 %
Pyrénées-Orientales	21 %	24 %	58 %	28 %
Tarn	32 %	16 %	68 %	16 %
Tarn-et-Garonne	43 %	7 %	98 %	9 %
Occitanie	23 %	24 %	57 %	18 %

Concernant les caractéristiques des 879 bénéficiaires, la très grande majorité sont des hommes (91 %), jeunes. En effet, 76 % ont moins de 40 ans, la proportion de moins de 25 ans atteignant des niveaux particulièrement élevés dans le Tarn-et-Garonne (43 %) et l'Aude (40 %).

Les 40 ans et plus sont en revanche relativement nombreux en Hautes-Pyrénées (49 %) et dans l'Aveyron (34 %). Par rapport à 2019, un léger vieillissement des bénéficiaires ressort au niveau régional.

Concernant les emplois occupés avant l'entrée en formation, 39 % des bénéficiaires étaient employés ou ouvriers au niveau régional (respectivement 22 et 17 %), mais l'absence d'activité professionnelle était majoritaire (57 %).

Des disparités départementales apparaissent là aussi, puisque quasiment 100 % des bénéficiaires en Haute-Garonne et Tarn-et-Garonne n'avaient pas d'activité auparavant, proportion qui n'atteint qu'environ 10 % dans l'Aveyron et autour de 30 % dans l'Aude et l'Hérault.

La présence de professions intermédiaires, de cadres et de professions intellectuelles supérieures est marginale dans l'ensemble des départements.

Au final, environ 18 % des entrées en formation dans le dispositif se sont conclues par une sortie anticipée en 2020, ratio stable par rapport à 2019, 84 % des sorties étant liées à un abandon.

Bien que les résultats par département soient très volatils d'une année sur l'autre¹⁴, deux territoires affichent une proportion de sorties anticipées relativement élevée ces deux dernières années : le Gard (32 % en 2020 et 25 % en 2019) et les Pyrénées-Orientales (28 et 24 %). A l'opposé, le ratio est inférieur à 10 % en Ariège, en Lozère et dans le Tarn-et-Garonne.

Sur les 925 entrées en formation en 2020 via le dispositif Avenir, 74 % sont certifiantes, 18 % pré-certifiantes et 8 % professionnalisantes, cette répartition étant équivalente à celle enregistrée en 2019.

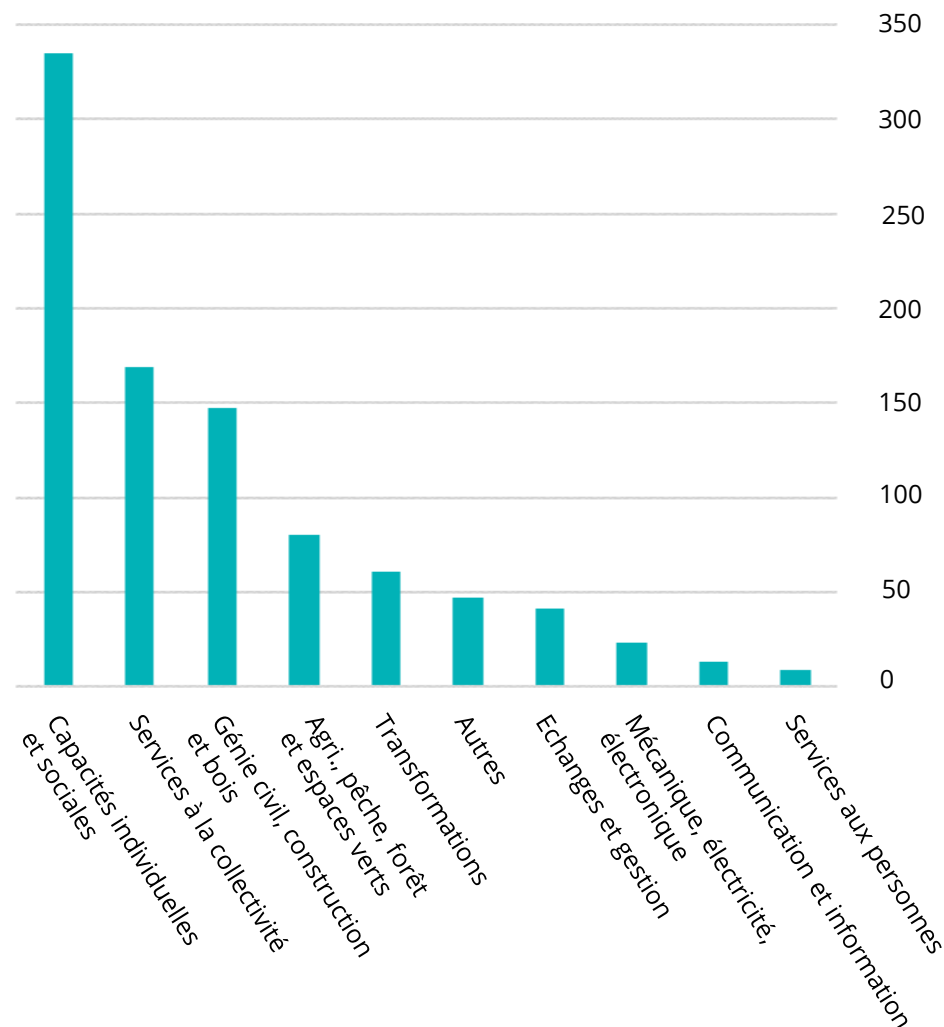
Parmi les formations certifiantes, les domaines de spécialité¹⁵ « Capacités individuelles et sociales » et « Services à la collectivité » sont très présents, notamment via le « Passeport de compétences informatiques européen (PCIE) » et le titre professionnel « Agent de propreté et d'hygiène ».

Le domaine « Capacités individuelles et sociales » regroupe la quasi-totalité des actions pré-certifiantes, lesquelles portent essentiellement sur l'orientation professionnelle.

Enfin, les actions professionnalisantes sont en grande partie réalisées dans le domaine « Génie civil, construction et bois ».

DOMAINES DE SPÉCIALITÉ DES FORMATIONS DISPENSÉES EN 2020 : DISPOSITIF Avenir

Source : Région Occitanie - traitement Carif-Oref Occitanie

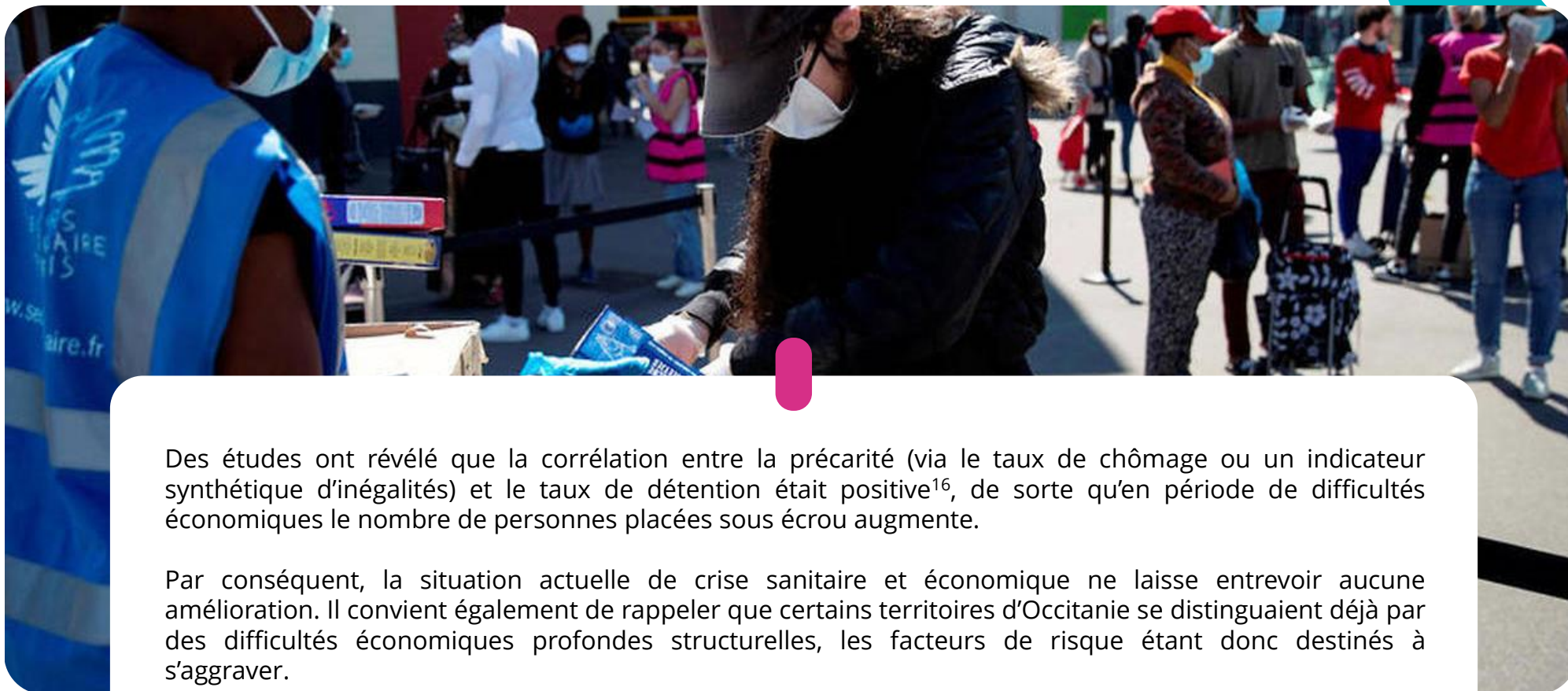


14 | C'est notamment le cas de l'Aveyron, où les 28 % de sorties anticipées font suite aux 16 % enregistrées en 2019 et des Hautes-Pyrénées, où aucune sortie anticipée n'a été enregistrée en 2020, contre 26 % en 2019.

15 | Issus des 17 domaines de spécialité de la NSF (Nomenclature des spécialités de formations) : https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2569957/fqp03_nsf-1.pdf.



Tendances à l'œuvre



Des études ont révélé que la corrélation entre la précarité (via le taux de chômage ou un indicateur synthétique d'inégalités) et le taux de détention était positive¹⁶, de sorte qu'en période de difficultés économiques le nombre de personnes placées sous écrou augmente.

Par conséquent, la situation actuelle de crise sanitaire et économique ne laisse entrevoir aucune amélioration. Il convient également de rappeler que certains territoires d'Occitanie se distinguaient déjà par des difficultés économiques profondes structurelles, les facteurs de risque étant donc destinés à s'aggraver.

Le récent rapport du Conseil économique, social et environnemental a donné des éclairages concernant la question de la réinsertion des personnes détenues. Ainsi, il apparaît que l'accroissement continu de la population incarcérée conjugué à l'envolée de la densité carcérale sont autant d'obstacles à la préparation à la réinsertion.

D'après les résultats de l'enquête nationale de 1999, et alors qu'une grande majorité des personnes sous écrou ont un niveau de diplôme inférieur au Bac, seulement 1 détenu sur 5 bénéficiait d'une formation durant son incarcération¹⁷. En 2018 en France, 25 % des détenus auraient été scolarisés (30 % en Occitanie), et 14 % auraient suivi une formation professionnelle.

16 | Voir « Mouvements économiques et criminalité : quelques pistes de réflexion », Nicolas BOUGOIN, Champ pénal/Penal field, Vol. VI, 2009

17 | Selon CASSAN et TOULEMON, les individus ayant quitté l'école plus tard recourent plus souvent à de la formation - plutôt qualifiante - durant l'incarcération, tandis que ceux ayant quitté l'école avant 16 ans recourent moins à la formation - celles-ci étant plus élémentaires.



Chiffres clés

21 900 personnes sous main de justice au
1^{er} janvier 2020 en Occitanie (+ 2,7 % sur un an)

6 273 personnes sous écrou au 1^{er} octobre 2020
en Occitanie



Leur âge médian
ressort à 32 ans



23 % sont de nationalité
étrangère



2,9 % sont
des femmes



En décembre 2018, 30 % des détenus sont scolarisés en Occitanie



En 2020, 879 détenus ont bénéficié du dispositif Avenir, financé
par la Région Occitanie

Observatoire des publics les plus éloignés de l'emploi – les personnes placées sous main de justice en Occitanie

Directeur de publication : Pierre MONVILLE
Rédaction : Clément SANTINON
Réalisation : Carif-Oref Occitanie
Date de publication : Juin 2021

